
Déclaration liminaire de Force Ouvrière au CTSD du 12 mars 2019

Les enseignants rejettent le projet de loi du ministre dit de l'« école de la confiance » qui créerait des « établissements publics des savoirs fondamentaux » regroupant « les classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles situées dans le même bassin de vie ».

Ils refusent que le directeur devienne un supérieur hiérarchique, aux ordres d'un conseil d'administration (dans lequel les enseignants seraient minoritaires). L'exposé sommaire du projet indique que « ces structures permettront aussi à de très petites écoles (la moitié des 45000 écoles de France comptent moins de 4 classes) d'atteindre une taille critique ». Comme au niveau national, et dans la logique des conventions ruralité, c'est une grande partie des écoles de la Mayenne qui seraient menacées de disparition. La FNEC-FP FO exige le maintien de toutes les structures écoles.

Les enseignants refusent la mise à mort de l'école maternelle de la République et l'éviction des Professeurs des Ecoles fonctionnaires d'Etat de l'école maternelle. Avec le projet du ministre, se profile la suppression de milliers de postes de professeurs des écoles. Il s'agit ni plus ni moins que de transférer les missions relevant de l'école maternelle publique à des jardins d'enfants municipaux, intercommunaux ou gérés par des associations privées, pouvant être de plus confessionnelles. Ainsi, avec sa loi « Ecole de la confiance » le ministre veut en finir avec l'école publique en commençant par l'école maternelle.

Notre fédération refuse la destruction du statut général de la fonction publique et des statuts particuliers. Nous dénonçons le projet de réforme statutaire de la Fonction publique, qui entre autres, prévoit l'embauche massive de contractuels. L'école du socle n'a d'autre but que de préparer la casse du cadre national de l'enseignement, de saccager les statuts particuliers d'enseignants du 1er et du 2nd degrés. FO revendique le maintien d'une Education Nationale, indissociable du statut de fonctionnaire d'Etat des enseignants. Les programmes, l'enseignement doivent rester nationaux. C'est la garantie d'égalité de traitement pour tous les élèves.

Concernant la carte scolaire, point à l'ordre du jour de ce comité technique que vous avez été contraint de réunir suite au vote unanime contre votre projet et contre la dotation austéritaire.

Vous envisagez deux fermetures d'école (à Cigné et au Housseau Brétignolles), 2 fusions d'écoles maternelle et élémentaire (Paul Eluard Mayenne et Ambrières) dans la continuité des fermetures d'écoles qui ont déjà été actées ces dernières années et dans la logique de la politique gouvernementale d'Education que nous combattons aujourd'hui.

Autre conséquence, des écoles vont à nouveau subir des fermetures qui dégraderont les conditions de travail des enseignants. Les restrictions budgétaires et les projets ministériels entraîneraient 18 fermetures de classe pour 4 ouvertures. Des écoles n'auraient pas l'ouverture pourtant indispensable, comme l'école Jules Ferry de Mayenne, à Montigné le Brillant ou à Saint Mars sur La Futaie.

Les revendications des personnels sont pourtant légitimes : ouverture de classes, création de postes, allègement des effectifs pour la rentrée 2019, arrêt des fusions d'écoles. Nos collègues n'acceptent pas le retrait de 17 postes en Mayenne. Le ministère doit donner les postes nécessaires pour ses projets et ne pas déshabiller les écoles ordinaires.

Notre fédération demande ainsi l'ouverture immédiate et sans condition d'une classe à l'école Jules Ferry de Mayenne.

Nous réaffirmons notre demande d'ouverture d'une classe à Montigné le Brillant. Sans celle-ci, les collègues se retrouveraient dans une configuration intenable avec une classe CE2-CM1-CM2 à 28 élèves et une classe GS-CP-CE1 à 30 !

A Saint Mars sur La Futaie c'est bien une ouverture d'un poste classe qui est nécessaire, et non la dépêche d'un moyen supplémentaire qui ne répond pas à la demande de nos collègues.

Par ailleurs, nous regrettons l'ouverture d'un poste de formation mathématiques (Plan Villani) au détriment d'un poste devant élèves. Comme vous l'avez expliqué lors du dernier CTSD, monsieur le directeur académique, la mise en œuvre de ce dispositif sera liée à un accompagnement collectif, à mettre évidemment en relation avec PPCR que nous combattons, pour toutes les raisons que nous avons déjà pu vous expliciter. Nous vous demandons de ne pas ouvrir ce poste, et de mettre ce moyen pour les RASED.

Lors du CTSD, Vous avez annoncé la suppression totale des PDMQDC (dispositif plus de maîtres que de classes), soient 13 au total. Nous ne pouvons pas nous en satisfaire. Même si cette mesure permet effectivement de fermer moins de postes « classes », il faut tout de même souligner l'inconstance du ministère qui, pendant 6 ans, en contraignant les DASEN à ouvrir ces dispositifs a empêché l'ouverture de classes, provoqué la fermeture d'autres, pour finalement tout fermer. Où est la cohérence ?

Vous souhaitez, pour la rentrée prochaine, créer des postes T2R et TZRU. Il ne s'agit pas là seulement de nouveaux acronymes, dont on sait combien l'Education Nationale est friande mais il s'agit bien en réalité de postes dont la caractéristique essentielle est la flexibilité !

Flexibilité des missions : celles-ci pouvant varier du simple remplacement ponctuel à la classe provisoire pour une année en passant par un ersatz de Maître E, ou l'intervention de « pompier-secouriste » auprès d'élèves au comportement parfois incompatible avec le bon fonctionnement de la classe ou dont la prise en charge n'est pas honorée par notre employeur ;

Flexibilité dans le temps : ces collègues étant appelés à s'adapter tout au long de l'année aux missions qui leur seront dévolues ;

Flexibilité des personnels : même s'il y a aujourd'hui la garantie d'une nomination à titre définitif de ces personnels sur des écoles de rattachement, la loi dite « de l'école de la confiance » préparant le recours à l'auxiliariat, nous pouvons légitimement craindre que ces postes soient tôt ou tard, et selon les besoins du moment, attribués à des vacataires.

Soyons clairs, avec ces postes, il s'agit donc bien de :

- Pallier le manque d'enseignants dans les écoles ;
- Pallier le manque de places dans les structures et classes spécialisés
- Pallier le manque de postes dans les RASED ;
- Pallier les conséquences d'une inclusion scolaire qui se systématisent sans respecter les principes d'une école inclusive.

Même si nous pouvons saluer votre volonté d'ouvrir 1 poste de maître E pour les réseaux d'aides aux élèves en difficulté (RASED) dans la circonscription de Mayenne Nord-Ouest, nous ne pouvons que constater à nouveau le manque criant de postes de maîtres dédiés à l'aide spécialisée aux élèves. C'est pourquoi nous vous demandons d'ouvrir le nombre de postes nécessaires de RASED sur le département.

Manifestement, si vous maintenez votre projet en l'état, nous serons à nouveau contraints de voter CONTRE.